



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports

136^e session

Genève, 4-7 février 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation bisannuelle

Programme de travail pour la période 2014-2018

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le programme de travail reproduit ci-après est fondé sur le programme de travail pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/WP.30/2011/12), approuvé par le Groupe de travail à sa 129^e session (ECE/TRANS/WP.30/258, par. 38) puis par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/224, par. 94 et ECE/TRANS/2012/12).
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2014-2018, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période.

II. Projet de programme de travail pour la période 2014-2018

Activité 7: Problèmes douaniers intéressant les transports

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal.

Exposé succinct:

- a) Élaboration et mise en œuvre et, s'il y a lieu, examen et modification des instruments juridiques internationaux;

GE.13-25866 (F) 131213 171213



* 1 3 2 5 8 6 6 *

Merci de recycler

b) Simplification et harmonisation des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports mènera les activités décrites ci-après:

A. Activités permanentes

1. Examen des conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur pertinence et leur mise en œuvre appropriée ainsi que leur cohérence par rapport à d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et de faire en sorte qu'ils répondent aux exigences des transports modernes et des contrôles aux frontières.

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Analyse de l'application des conventions ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation); Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956);
- Renforcement de la viabilité de la Convention TIR par l'élaboration d'amendements, d'observations et/ou d'exemples de meilleures pratiques afin d'améliorer la communication entre les autorités compétentes, la chaîne de garantie TIR et les organes intergouvernementaux, ainsi qu'en donnant plus de transparence au règlement des différends;
- Examen, en collaboration avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), d'un nouveau projet de convention pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée.

2. Promouvoir l'étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif.

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales compétentes, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

3. Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé.

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Élaboration d'un ensemble de dispositions juridiques pour répondre à l'informatisation de la procédure TIR (projet eTIR), finaliser le Modèle de référence eTIR et définir des mécanismes de financement possibles pour introduire le régime eTIR;
- Suivi de l'application et du fonctionnement de divers systèmes nationaux et internationaux d'échange de données informatisé (EDI) pour les données TIR.

- 4. Étude de mesures concrètes, juridiques et autres, pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales en vue de lutter contre ce type de fraude.**

Priorité: 2

Résultats escomptés:

- Élaboration d'instruments et de mesures propres à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;
- Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir des mesures visant à lutter contre ceux-ci.

- 5. Analyse des difficultés concernant les formalités de passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sûreté publique, etc., y compris les moyens de promouvoir la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation).**

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Suivi régulier de l'application de l'annexe 8 de la «Convention sur l'harmonisation» consacrée à la facilitation du franchissement des frontières par la route au niveau national. Échange de renseignements sur les meilleures pratiques dans ce domaine;
- Promotion d'une nouvelle annexe 9 à la «Convention sur l'harmonisation» relative à la facilitation du passage des frontières dans le transport international de marchandises par chemin de fer, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) et d'autres parties prenantes.

B. Activités de durée limitée

6. Examiner les causes de la crise récente du régime TIR dans une des Parties contractantes afin de faciliter le règlement du différend à l'origine du problème et d'élaborer un ensemble de mesures visant à éviter de semblables difficultés à l'avenir.

Priorité: 1

7. Finaliser les propositions d'amendement à la Convention TIR pour y intégrer des prescriptions techniques relatives à un nouveau type de construction de véhicules et de conteneurs à bâches coulissantes.

Priorité: 2
